

Les arbitres d'un éternel débat.

"La tâche de l'économiste est donc décidément « lugubre » : même s'il partage les aspirations généreuses, il se doit d'expliquer pourquoi elles sont irréalistes et conduiraient à des effets pervers (Husson)."¹ Toutes les conditions étaient réunies mercredi neuf février deux mille vingt-deux pour que les ouvriers de la sous-traitance craquent et manifestent leur désir d'une revue de leur salaire à la hausse. Avec à la charge des motifs tels des prélèvements d'assurance insatisfaits et la perte de leur pouvoir d'achat, l'on pourrait s'allier à leur cause ne serait-ce qu'en toute logique (Sénat).² D'un autre côté, combien même seraient les retenues soi-disant "bienveillantes" des institutions économiques et étatiques relatives aux salaires, le fait est qu'il est bel et bien observable qu'une mauvaise foi de la part du patronat, une illégitimité envers les travailleurs et un désintéressement de l'État - qui n'est pas pour autant exempt de tout reproche - existent. Mais en dépit de toutes les raisons qui pousseraient à exécuter intégralement le desiderata des ouvriers, des lois établies précisément pour ces sursauts émotionnels empêchent d'agir aveuglément en faveur de la quiétude de l'opinion publique. La recherche de l'équité devient donc la seule voie pour celui voulant s'incruster dans ce débat sans être repris d'aucune excuse. Selon Aristote, l'équité est un principe de justice distributive (Calatayud).³ Ainsi donc un père et ses trois enfants, désirant regarder un match aux abords d'un stade clôturé avec des planches d'un mètre soixante de haut et devant se procurer des caissons ayant pour but d'élever leur angle de vue doivent les disposer équitablement. Ce qui revient à laisser le père sur ses deux pieds dans le cas où il dépasse la hauteur des planches, donner à l'enfant moyen un seul caisson et remettre au plus petit les deux autres. Les trois acteurs pourront ainsi regarder le match sans embrouille alors qu'appliquer l'égalité reviendrait à donner à chacun un caisson.⁴ Dans le cas des manifestants, l'équité serait atteinte en leur donnant le salaire auquel ils attribuent le mérite tout en maintenant l'esprit des lois paisibles et la santé de l'économie intacte. Un monde idéal ! Lors même que ces ouvriers auraient les moyens de négocier équitablement leur salaire avec leur patrons, des lois au-dessus d'eux empêcheraient leur extase vis-à-vis de leur souhait. Une question se pose : la pleine satisfaction de cette autodétermination mérite-t-elle d'être priorisée au détriment des lois nationales et celles de l'économie ? Afin d'apporter une démonstration sans appel de notre position, une analyse aux petits oignons de ces lois -

¹ <https://www.cairn.info/revue-de-l-ires-2020-1-page-15.htm>

² <https://lenouvelliste.com/article/234154/les-ouvriers-de-la-sous-traitance-reclament-1-500-gourdes-d-e-salaire-minimum-journal>

³ <https://www.letudiant.fr/boite-a-docs/document/egalite-et-equite-0719.html>

⁴ <https://images.app.goo.gl/BAHA1xjdxp88QisH8>

d'abord celles rédigées par nos législateurs puis celles constatées par certains cerveaux économiques - sera nécessaire. Nous tâcherons de démontrer que seul dans un monde ou plutôt un pays idéal, ces deux aspects peuvent cohabiter.

Selon le code du travail, les ouvriers de la sous-traitance ne méritent pas le salaire tant réclamé. Si nous plongeons notre regard à l'article cent trente-sept de ce texte de loi légal et approuvé, nous lisons ceci : "Le salaire minimal est fixé par loi ou décret sur rapport motivé du Conseil supérieur des salaires au ministère des Affaires sociales. Il sera périodiquement ajusté en fonction des variations du coût de la vie ou toutes les fois que l'indice officiel de l'inflation fixé par l'Institut haïtien de statistique et d'informatique accuse une augmentation d'au moins 10 pour cent sur une période d'une année fiscale (Encre)."⁵ Le taux d'inflation depuis la dernière fois que l'on avait exécuté un ajustement salarial en novembre deux-mille dix-neuf a d'abord augmenté de vingt point quatre pour cent après exactement un an puis a récidivé de vingt-quatre point six pour cent jusqu'en novembre deux-mille vingt-et-un (Germain).⁶ A ce moment de l'histoire, les salariés touchant les cinq cent gourdes par jour depuis deux ans auraient dû mathématiquement percevoir sept cent cinquante gourdes et neuf centimes comme un minimum de salaire journalier. Pourtant, seulement quatre mois plus tard, soit le neuf février deux-mille vingt-deux, ils manifestaient en réclamant le double de cette somme logiquement calculée : en effet si nous ne voulons pas faire exploser l'économie, les hausses des taux d'inflation doivent être approximativement les mêmes que celles du salaire minimum.

Un homme partisan de la démente de ces ouvriers pourrait s'évertuer à affirmer que mille cinq cent gourdes est la somme idéale pour permettre aux protestataires de se relancer économiquement après deux ans à traverser le désert qu'est la cherté de la vie. Toutefois, une telle folie engendrerait un effet inverse ; un pouvoir d'achat faisant le double de l'inflation entre les mains d'une si grande population entraînerait une explosion de la demande qui causerait à son tour la rareté à cause d'une offre insuffisante et, qui dit rareté dit augmentation des prix pour décourager des consommateurs jugés trop avides, autrement dit une inflation. Certes, l'État en restant aveugle à l'économie du pays favorise le patronat ; ce qui est totalement illégitime mais s'il on se pliait tout aussi aveuglement à l'autodétermination de ces manifestants, la loi ne serait pas non plus respectée et cela mettrait encore plus bas ce peuple.

⁵ <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/WEBTEXT/135/64790/F61HTI01.htm#4c6s1>

⁶ <https://youtu.be/RP9ygh4yqSM>

L'économie néo-classique veut que l'augmentation du salaire minimum - qui plus est d'une telle envergure - impacte négativement le taux de chômage (OIT). En deux mille neuf, un groupe d'experts en économie fut créé en France pour émettre chaque année des recommandations sur l'évolution du salaire minimum (Chastand).⁷ Paul Champsaur, le président de ce groupe, a expliqué au journal le Monde qu'une hausse du salaire minimum aurait pour effet de réduire le nombre d'emplois proposés par les entreprises et en deux mille douze, un autre expert, Francis Kramarz, rappelait qu'une « augmentation d'un pour cent du salaire minimum correspond à une destruction d'environ un point cinq pour cent des emplois situés au salaire minimum, soit de l'ordre de quinze mille à vingt-cinq mille postes perdus sur le territoire français. (Le Noan).⁸ De manière arithmétique, un employeur qui s'est fixé la limite de vingt gourdes comme plafond de masse salariale ne peut embaucher que dix personnes avec un salaire minimum de deux gourdes. Dans le cas où ce dernier augmente, il devra mettre à la porte par exemple les moins productifs pour garder fixe son capital.

Il serait absurde de supposer ouvertement qu'une si grande augmentation de salaire aurait le même effet qu'en mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept, aux États-Unis lorsqu'après une hausse du salaire minimum, aucune perte d'emploi systématique et significative n'avait été recensée et qu'au contraire le marché du travail à bas salaire avait performé mieux qu'il ne l'avait fait depuis des décennies (EPI).⁹ Imprudent, serait-il aussi d'admettre qu'en agissant de telle sorte une augmentation de l'emploi serait perçue, à l'instar de l'enquête de David Card et Alan Krueger qui s'était soldée par un accroissement rapide du travail dans plusieurs restaurants du New-Jersey juste après que le salaire minimum passa de quatre point vingt-cinq à cinq point cinq dollars en mille neuf cent quatre-vingt-douze (Husson).¹⁰ En effet, des modèles économiques reconnaissent que les employeurs avaient pu être en mesure d'absorber une partie des coûts d'une augmentation de salaire grâce à une productivité accrue, à des coûts de recrutement et de formation inférieurs, à une diminution de l'absentéisme et à une amélioration du moral des travailleurs (EPI).¹¹ Une amélioration du moral, une diminution de l'absentéisme et une productivité accrue sont des facteurs non-applicables à la

⁷https://www.lemonde.fr/economie/article/2012/06/22/augmenter-le-smic-detruit-des-emplois_1723377_3234.html

⁸<https://toujourspluslibre.com/2012/06/13/une-augmentation-de-1-du-smic-detruirait-de-15-000-a-25-000-postes/>

⁹ https://secure.epi.org/page/-/old/issueguides/minwage/epi_minimum_wage_issue_guide.pdf

¹⁰ <https://www.cairn.info/revue-de-l-ires-2020-1-page-15.htm>

¹¹ https://secure.epi.org/page/-/old/issueguides/minwage/epi_minimum_wage_issue_guide.pdf

globalité et qui reposent sur la bonne foi des employés ; lâcher toute l'économie d'une nation sur ces faits qui ne sont ni universels ni vérifiés en Haïti serait audacieux. Aussi, une hausse de seulement dix-neuf pour cent figurait en mille neuf cent quatre-vingt-douze alors que sur la route de l'aéroport, on réclamait mille cinq cent gourdes ; ce qui équivaut à une crue de cent pour cent du juste salaire que les ouvriers de la sous-traitance auraient dû légalement et économiquement percevoir, à savoir les sept cent cinquante gourdes. Catastrophique aurait été un mot trop faible pour caractériser le constat des pertes d'emplois qui grimperaient après une hausse si démesurée du salaire minimum ; ce qui reviendrait à satisfaire l'autodétermination des ouvriers. Joseph Brown le dit clairement : « Les lois de l'économie politique sont inexorables ! violez-les, et le châtiment finira par s'abattre sur vous. » Qui sait, rien ne dit que plusieurs de ces manifestants auraient été mis à la porte une semaine après que leur salaire journalier aurait été de mille cinq cent gourdes.

Somme toute, la satisfaction de l'autodétermination du prolétariat contre les lois continue de faire jaser les syndicalistes les docteurs de l'économie. La conclusion est qu'en dépit de toutes les injustices dont fait preuve le patronat, de l'absentéisme de l'État ou du nombre de manifestations, des règles à respecter sont établies. D'abord, le code du travail n'accorde pas ces mille cinq cent gourdes d'après ce qui a été enregistré comme données statistiques sur le marché national. Ensuite, l'économie affirme que de la manière la plus simple, une augmentation du salaire minimum entraîne le chômage ; des variables - elles portent bien leur nom - certes existent mais comme le dit le prix Nobel d'économie mille neuf cent quatre-vingt-six, James Buchanan : "Tout comme aucun physicien ne prétendrait que l'eau monte en pente douce, aucun économiste qui se respecte ne prétendrait que l'augmentation du salaire minimum augmente l'emploi." Le respect des lois que nos législateurs ont mises en place et celles de l'économie doit donc être le pilier auquel s'appuyer pour garder en vie cette constante recherche de l'équité et justifier cet éternel débat. La sous-traitance est un secteur de travail exigeant mais comme l'avait dit Thomas Sankara : "Il faut choisir entre le champagne pour quelques-uns et l'eau potable pour tous." Sachant que le gouvernement a fait grimper à six cent quatre-vingt-cinq gourdes le salaire minimum suite aux revendications le 21 février dernier (Blaise),¹² il serait intrigant de se demander s'ils n'ont pas eu la main lourde pour sauvegarder leurs propres intérêts.

12

<https://gazettehaiti.com/index.php/node/6221#:~:text=Le%20gouvernement%20ha%C3%Aftien%20a%20publi%C3%A9.pour%20diff%C3%A9rents%20secteurs%20d'activit%C3%A9>.

Travaux cités.

Blaise, Juhakenson. "Salaire Minimum Fixé à 685 Gourdes: Dominique Saint-Éloi Annonce La Poursuite de La Mobilisation." *Gazette Haiti*, 12 Aug. 2022, gazettehaiti.com/index.php/node/6221#:~:text=Le%20gouvernement%20ha%C3%AFtien%20a%20publi%C3%A9. Accessed 12 Aug. 2022.

Calatayud, Joaquin. "EGALITE et EQUITÉ - Cours - Fiches de Révision." *Www.letudiant.fr*, www.letudiant.fr/boite-a-docs/document/egalite-et-equite-0719.html. Accessed 7 Aug. 2022.

Chastand. ““Augmenter Le Smic Détruit Des Emplois.”” Le Monde.fr, 22 June 2012, www.lemonde.fr/economie/article/2012/06/22/augmenter-le-smic-detruit-des-emplois_1723377_3234.html. Accessed 8 Aug. 2022.

Encre. “HAITI. CODE DU TRAVAIL,1961 MODIFIE.” Wwww.ilo.org, 24 Feb. 1984, www.ilo.org/dyn/natlex/docs/WEBTEXT/135/64790/F61HTI01.htm#l4c6s1. Accessed 8 Aug. 2022.

EPI. Minimum Wage Issue Guide General Information on the Minimum Wage. Aug. 2008.

Germain, Enomy. “Salaire Minimum En Haïti : L’Etat a Choisi Le Camp Des Patrons Depuis Deux Ans.” Wwww.youtube.com, 3 Feb. 2022, youtu.be/RP9ygh4yqSM. Accessed 8 Aug. 2022.

Husson, Michel. “Salaire Minimum et Emploi : Histoire d’Un Débat.” La Revue de L’Ires, vol. 100, no. 1, 2020, pp. 15–42, www.cairn.info/revue-de-l-ires-2020-1-page-15.htm. Accessed 8 Aug. 2022.

Le Noan, Erwan. ““Une Augmentation de 1 % Du SMIC Détruirait de 15.000 à 25.000 Postes.”” Toujours plus Libre, 13 June 2012, toujourspluslibre.com/2012/06/13/une-augmentation-de-1-du-smic-detruirait-de-15-000-a-25-000-postes/. Accessed 8 Aug. 2022.

OIT. “Différentes Théories Économiques Concernant l’Impact Du Salaire Minimum Sur L’emploi.” Wwww.ilo.org, 16 Aug. 2017, www.ilo.org/global/topics/wages/minimum-wages/monitoring/WCMS_569903/lang--fr/index.htm. Accessed 10 Aug. 2022.

Sénat, Jean Daniel. “Les Ouvriers de La Sous-Traitance Réclament 1 500 Gourdes de Salaire Minimum Journalier.” Le Nouvelliste, 10 Feb. 2022, lenouvelliste.com/article/234154/les-ouvriers-de-la-sous-traitance-reclament-1-500-gourdes-de-salaire-minimum-journal. Accessed 8 Aug. 2022.